

**ARRÊTÉ MODIFICATIF À L'ARRÊTÉ N° A2024-01-11-001 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
DU PRESIDENT**

**à Monsieur Patrick REFALO  
Directeur des Ressources Humaines**

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° A2024-01-11-001 en date du 11 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Patrick REFALO, Directeur des Ressources Humaines,

Vu l'arrêté n° A2024-10-15-014 en date du 15 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Anita NOËL, directrice du service éducation,

Considérant la nécessité de modifier la délégation de signature à Monsieur Patrick REFALO suite à la délégation de signature consentie à Madame Anita NOËL,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : La délégation de signature consentie à Monsieur Patrick REFALO, par arrêté n° A2024-01-11-001 à l'effet de signer les conventions de stage est modifié comme suit :

Il est donné délégation de signature à Monsieur Patrick REFALO pour signer les conventions de stage non rémunérées hors celles relatives aux stages effectués au sein du service éducation.

Article 2 : Le reste des délégations est sans changement.

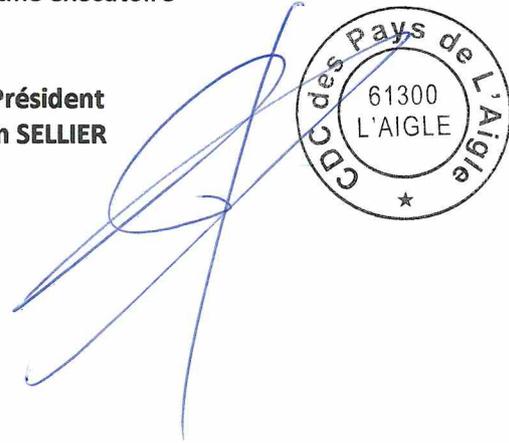
Article 3 : Le Président de la communauté de communes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche au titre du contrôle de légalité
- publié sur le site internet de la communauté de communes des Pays de L'Aigle
- notifié à l'intéressé.

FAIT À L'AIGLE, LE 15 OCTOBRE 2024

Acte reçu en préfecture le 22 OCT. 2024  
Publié en ligne le 22 OCT. 2024  
Certifié exécutoire

Le Président  
Jean SELLIER



Déléataire

Notifié à l'agent  
Le  
Patrick REFALO

Déléataire en cas d'absence  
ou d'empêchement

Notifié à l'agent  
Le  
Pierre LACROIX

Déléataire en cas d'absence  
ou d'empêchement

Notifié à l'agent  
Le  
Vincent ROUSSEL